



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 7263

### Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les vives inquiétudes de la chambre professionnelle des agents généraux d'assurances du Cantal sur le projet d'ouvrir la distribution de produits d'assurances dommages à La Poste. Ces agents estiment que l'entrée en vigueur d'une telle mesure aurait pour conséquence une réelle distorsion de concurrence au détriment de leurs activités, déjà fragilisées par les concentrations et la pression des entreprises d'assurances. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ce projet.

### Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Coussain](#)

**Circonscription :** Cantal (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7263

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4297

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4643